

***Rapport adopté par le Conseil Scientifique de la ville de Paris lors de sa séance du 16/06/2006***

**AVIS SUR LE PROJET D'INSTITUT EUROPEEN DE TECHNOLOGIE DE PARIS**

Pour examiner ce projet et permettre au conseil scientifique d'émettre un avis, le Président du conseil scientifique a envoyé le document présentant le projet à cinq membres du conseil.

Chacun des rapporteurs s'est exprimé indépendamment et une synthèse a été présentée devant le conseil scientifique le 16 juin 2006.

Il en ressort l'avis suivant :

Le projet d'Institut Européen de Technologie de Paris suscite, de la part du conseil scientifique, une réaction qu'on peut résumer en deux souhaits :

1. Le document proposé, tant sur la forme que sur le fond, ne paraît pas pouvoir être soutenu en l'état par la Ville de Paris.

2. Les membres du conseil scientifique reconnaissent cependant que ce document aborde des questions pertinentes, qui pourraient faire l'objet d'une réflexion approfondie aboutissant à un autre projet, potentiellement intéressant pour l'encouragement et la structuration de l'innovation et la création résultante d'emplois et de richesses dans Paris intra-muros, et l'accroissement de la renommée de la Ville de Paris.

Sur le premier aspect, les avis exprimés par les rapporteurs démontrent une forte convergence des opinions émises sur plusieurs points :

1) Un document dont la forme étonne par son style et dont la structure n'est pas simple à décrypter. En particulier, il est souligné qu'il n'est fait nulle part mention des autres expériences en cours, pourtant nombreuses, en Europe et dans le monde, répondant aux mêmes objectifs.

2) Une liste de scientifiques, noyau initial fondateur du projet, en partie discutable, qui « laisse perplexe », « franco-français » malgré l'affichage résolument international du projet.

3) Un contenu scientifique assez généralement critiqué par tous les experts, sauf par Jean-Marie Hullot qui, sur la partie informatique, souligne la pertinence du choix de deux des thèmes sur les trois présentés. Pour le reste, les avis regrettent des idées trop générales, voire « naïves » ou « utopiques », et une vision trop étroite du rapprochement disciplinaire. Les biologistes sont unanimement très sévères sur le contenu scientifique du dossier. Les physiciens soulignent que si la partie « onde et acoustique », appliquée à la biologie, paraît correcte, il est surprenant de trouver dans un tel document un champ de recherche comme les nouvelles théories des particules élémentaires. Quant au chapitre sur les matériaux, il n'est pas traité de manière suffisamment sérieuse. Il est souligné que la communauté des mathématiciens accueille cette idée avec réserve, en particulier du fait du flou qui entoure son contenu. Un membre du conseil a été sévère sur la partie mathématique du document.

4) L'aspect gouvernance, pourtant jugé fondamental compte tenu des ambitions du projet, est à peine abordé.

5) Un projet d'une « taille pharaonique », par les budgets qu'il nécessiterait et dont il est souligné qu'en dépit d'une critique vive (et parfois justifiée) du système public actuel, il devra très largement être financé par ce même secteur public.

En revanche, les divers rapporteurs, et les autres membres du conseil scientifique, ont tenu à souligner que nombre de propositions émises dans ce document leur paraissaient intéressantes et dignes d'être approfondies :

1) Un tel projet aurait été de nature à créer un dynamisme, une identité nouvelle pour Paris, une image novatrice. Ce type d'idée et de démarche doit être encouragé.

2) Le rêve de réaliser, enfin, une organisation souple reflète le rejet par les scientifiques d'une bureaucratie qui, à chaque fois qu'on veut la simplifier, se renforce en fait.

3) Une politique salariale plus souple et capable d'encourager l'innovation et la prise de risque, prenant en compte pour partie au moins certaines pratiques qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays est une nécessité. L'absence de réponse justifierait la très grande inquiétude que suscite la situation actuelle pour le futur de la recherche française.

4) Une association entre enseignement et recherche, obligeant les membres de l'institut à enseigner un nombre minimal d'heures, est jugée essentielle pour le succès de tout projet de ce type.

En conclusion, si une première présentation de ce projet à certains membres du conseil scientifique et à certains responsables de la Mairie avait suscité de réels espoirs, l'analyse approfondie des documents remis aux experts et les débats du conseil conduisent à la conclusion, émise avec beaucoup de regrets, que le projet d'IETP soumis ne peut être soutenu en l'état.